



DÉCLARATION LIMINAIRE DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS **CHSCT DU 17 NOVEMBRE 2015**

Monsieur le Président,

Profondément choqués et indignés par les attentats de vendredi soir, les organisations syndicales s'associent pleinement au deuil et à la douleur des familles touchées par ce drame.

Pour ce faire, nous souhaitons d'ailleurs observer une minute de silence dès la fin de la lecture de cette déclaration.

Pour autant, si nous gardions sous le boisseau nos revendications cela voudrait dire que les lâches criminels qui ont opéré vendredi ont, pour partie, atteint leur but.

Les représentants du personnel se battent de toutes leurs forces contre les barbares qui essaient de faire se déliter le ciment républicain qui unit nos compatriotes quelle que soit leur origine mais ils se battent aussi inlassablement et sans répit pour obtenir des politiques publiques à la hauteur des enjeux sociétaux actuels.

Les représentants des personnels réunis ce jour dénoncent à l'occasion de cette réunion du CHSCT33 l'atteinte à l'inter-bidirectionnalité de cette instance que constitue un ordre du jour consacré uniquement aux sujets de la Direction des douanes.

La raison invoquée pour justifier cette situation est pour le moins ambiguë : à la secrétaire du CHSCT il a été annoncé que les sujets « douanes » ne pouvaient pas être traités le 2 novembre dernier parce qu'aucun membre représentant de la direction des douanes n'était disponible à cette date, aux représentants des personnels en Comité Technique qu'il s'agissait d'éviter que les sujets douanes soient relégués au second plan lors de la séance du 02 novembre et qu'il convenait donc de consacrer un CHSCT spécial aux problématiques douanières le 17 novembre.

Accordez vos violons Messieurs les Directeurs, ça tourne à la cacophonie !

Si les ordres de jour sont trop denses, c'est que les projets de réorganisations se multiplient dans les administrations financières et qu'ils sont motivés par le seul but de supprimer encore et encore des effectifs au détriment des conditions de travail des agents qui se dégradent jour après jour.

Nos prérogatives en CHSCT sont également menacées par des prises de position récentes sur la prise en compte :

- de la notion de « charge de travail » par le CHSCT, sujet dont nous aurons l'occasion de reparler à l'occasion de l'examen du compte rendu de visite du bureau des douanes de Périgueux.
- de la notion d' « effectif »
- du droit à juger des projets trop prématurés et de fait d'en demander le report de l'examen.

Si ces remises en cause se confirment, elles provoqueront à n'en pas douter un changement de positionnement des organisations syndicales dans cette instance dont les prérogatives ne sauraient être limitées, de façon autoritaire et au mépris des règles en vigueur, aux seules questions budgétaires et immobilières.

Les représentants en CHSCT